



Questionnements sur déroulé d'un projet

Par **Gandalf**, le **18/09/2024** à **08:41**

Bonjour,

Je suis nouvellement syndic bénévole et j'ai un dossier que je trouve un peu épineux à élucider.

Nous avons une fuite dans les canalisations communes. J'ai donc fait appel à 2-3 entreprises afin de réaliser des devis. En parallèle de ça, l'assurance multirisque prend en charge cette recherche à hauteur d'une franchise de 600 euros.

Le devis que je souhaite retenir est de 580 euros.

Nous avons sur le compte bancaire une somme de 2 300 euros, dont 2 000 euros qui étaient provisionnés pour un projet qui ne verra au final jamais le jour.

Quelles sont les étapes à réaliser afin de :

- valider le devis
- utiliser ce projet mort-né et cette somme afin de payer l'assurance / l'entreprise

Est-ce qu'une AG est obligatoire ?

Un écrit par retour de mail peut suffire ?

Merci de vos lumières ! :)

Par **Cousinnestor**, le **19/09/2024** à **08:48**

Hello !

<https://www.legavox.fr/blog/maitre-joan-dray/gestion-travaux-urgence-syndic-copropriete-17631.htm>

<https://www.legavox.fr/blog/maitre-joan-dray/pouvoirs-syndic-quant-execution-travaux-7264.htm>

A+

Par **Pierrepaulejean**, le **19/09/2024** à **13:37**

bonjour

l'assurance prend en charge une recherche de fuite destructive.....probablement pas les travaux de réparation

si une AG a décidé de travaux, seule une décision d'AG pourra annuler le montant de ces appels de fonds